



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuvé de réception en préfecture
le 10/10/2025
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Date de convocation : 1^{er} octobre 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-075

Date d'affichage : 1^{er} octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 28

Votants : 33

Objet : Soutien à un projet viticole sur Etampes (Leader – GAL du Gâtinais Français)

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
Mme	Sana	AABIBOU	Conseillère municipale
M.	Medhi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par Mme Sabah AÏD, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA.

ETAIENT ABSENTS : Mme Kadiatou LY, M. Fouad EL M'KHANTER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20251010-VI-DEL-2025-075-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° VI-DEL-2025-001 en date du 6 mars 2025 et relatif à l'adhésion de la Ville au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français en tant que « Ville Porte »,

Vu le Procès-Verbal du GAL Gâtinais Français en date du 5 juin 2025,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 29 septembre 2025,

Considérant le projet de plantation de vigne en agriculture biologique par l'entreprise individuelle Creaviti, afin de produire sur Etampes, à terme, du vin bio commercialisé en circuit-court,

Considérant l'avis favorable du Groupe d'Action Local du Gâtinais français, au titre du programme LEADER, pour un soutien financier à hauteur de 14 440,82 €,

Considérant l'intérêt du projet pour le territoire et le terroir étampois, aussi bien sur le plan agricole qu'environnemental,

Après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 6 abstentions (MM. Ghenaïm, Mejeri, Meziane, Turlotte, Mmes Aabibou, Tran Quoc Hung)

- Décide d'accompagner le projet de plantation de vigne en agriculture biologique porté par l'entreprise individuelle Creaviti (Mme Nathalie Bousquet), et soutenu par le Groupe d'action local du Gâtinais français, dans le cadre du programme LEADER ;
- Accorde un soutien financier complémentaire à hauteur de 3 610,20 € sous condition de validation du financement LEADER (ou tout autre financement européen) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce projet.



Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :13.OCT.2025..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.